

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**  
Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

Politique

## Le gouvernement lance les consultations nationales sur les élections locales



*Le gouvernement angolais a recommandé lundi lors d'une réunion du Conseil des ministres que les documents juridiques relatifs au processus d'organisation des élections municipales dans le pays soient soumis à une consultation politique en vue de l'enrichir et l'améliorer.*

La recommandation du Conseil des ministres fait suite à l'évaluation favorable au Paquet législatif des élections municipales, qui doit également être soumis à l'Assemblée nationale.

Parmi les projets de loi figurent les lois organiques sur l'organisation et le fonctionnement des Collectivités locales, des Élections municipales, ainsi que sur l'Institutionnalisation des Collectivités locales, des finances locales et sur le transfert, les attributions et les compétences des collectivités locales.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**

Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

Le but des discussions publiques est de recueillir des opinions et des solutions sur le principe du gradualisme, conformément à la Constitution de la République d'Angola, ainsi que d'obtenir une contribution de partis politiques et de la société civile.

Cette consultation et l'expression des différentes opinions permettront au gouvernement de regarder profondément le rôle et la position des autorités traditionnelles, qui continuent à recevoir leurs salaires de l'État, ainsi que d'analyser le transfert des compétences de l'enseignement primaire, du premier et deuxième cycle aux futurs maires élus.

Le Conseil des Ministres a analysé également un projet de loi qui établit les spécifications techniques et les dispositions sur la différence et l'utilisation du drapeau, les insignes et l'hymne national. Il s'agit d'un projet de loi visant à l'uniformisation de l'utilisation des symboles nationaux, qui devrait être soumis à l'Assemblée nationale pour discussion et approbation.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**  
Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

## Politique

## Le Conseil des ministres examine les règles en matière d'établissement du budget général de l'État



*En Angola, la Commission économique du Conseil des ministres a approuvé jeudi une loi définissant des lignes directrices pour l'établissement du budget général de l'État (OGE) pour l'année 2019, selon un communiqué publié à la fin de la réunion.*

En Angola, la Commission économique du Conseil des ministres a approuvé jeudi une loi définissant des lignes directrices pour l'établissement du budget général de l'État (OGE) pour l'année 2019, selon un communiqué publié à la fin de la réunion.

La déclaration mentionnait que la loi contient des règles qui seront utilisées par les gestionnaires des ressources publiques pour préparer les budgets sectoriels qui seront davantage consolidés dans le budget général de l'État.

Les membres de la Commission économique ont également approuvé un document contenant les lignes directrices pour l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en Angola.

Le document définit le modèle et le calendrier d'introduction de la TVA, la mise en place de l'institution responsable de sa gestion stratégique et la supervision, l'inspection et le contrôle de la fraude, basée sur le recoupement d'informations existantes dans les systèmes fiscaux.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**

Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

La récente approbation du mémorandum sur le processus de mise en œuvre du plan de développement national 2018-2022, et examiné, et sera mis en œuvre dans le cadre de plans de développement nationaux annuels.

Le Plan national de développement est de nature opérationnelle avec des objectifs concrets, des programmes et des actions, des objectifs physiques et financiers annuels et trimestriels, des indicateurs de performance pour chaque projet, ainsi que les unités chargées de la mise en œuvre, du suivi, de la supervision et de l'évaluation des actions.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**  
Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

Économie

## La banque nationale maintient le taux de change flottant pour le kwanza



*Jose De Lima Massano, gouverneur de la BNA*

Selon le gouverneur de la Banque Nationale d'Angola l'ajustement monétaire du kwanza sera maintenu, car "les résultats obtenus jusqu'à présent sont satisfaisants", a déclaré mercredi à Luanda le gouverneur de la Banque nationale d'Angola (BNA), en marge d'une discussion parlementaire sur deux projets de loi le rapatriement du capital angolais de l'étranger.

Depuis l'introduction du nouveau régime de taux de change flottant en janvier, le kwanza a déjà perdu plus de 32% de sa valeur par rapport à l'euro, devenu la devise étrangère de référence pour l'Angola, compte tenu des difficultés à obtenir des dollars.

« Nous sommes très satisfaits de ce qui est déjà arrivé, à la fois en matière d'accès à la monnaie par les entreprises, plus ouverte, plus répandue, qui pendant de nombreux mois, parfois même des années, ne pouvait plus faire de transactions et maintenant peuvent en effectuer », a déclaré M. José de Lima Massano, cité par la presse locale.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**

Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

M. Massano a déclaré que la première phase du processus de reconnaissance de toutes les responsabilités avait été conclue, en particulier celles des entreprises, en termes de dettes étrangères qui n'ont pas été réglées depuis plusieurs années.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**  
Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

Économie

## Conférence économique de la CPLP



*La première Conférence économique du marché de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), s'est réalisée à Maputo avec la participation d'environ 350 personnes, dont des entrepreneurs, des représentants d'associations professionnelles, des organismes publics de commerce extérieur, des chefs d'État et membres du gouvernement des pays de la CPLP, selon l'organisme organisateur.*

L'événement est organisé par la Confédération des entreprises de la Communauté des pays de langue portugaise (CE-CPLP), vise à améliorer la circulation des personnes et des biens, des services et des capitaux entre les membres de la communauté, rendant ce «nouveau marché» plus consistant et stimuler les relations entre les associations et les entreprises.

La conférence durera deux jours et abordera des sujets tels que la « caractérisation du marché des pays membres de la communauté lusophone, les forces et les faiblesses de chaque pays membre », « les agences de commerce extérieur des pays de la communauté », « la mobilité et la reconnaissance des professions au sein des pays membres de la communauté lusophone », et « les compagnies nationales d'électricité des pays affiliés ».

M. Salimo Abdula, président de la CE-CPLP, a récemment annoncé que l'entité proposera aux gouvernements des pays membres de l'organisation la création d'un tribunal d'arbitrage pour la résolution des litiges commerciaux.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**

Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

« Etant donné que les pays de la communauté des pays lusophones -CPLP parlent la même langue et ont des systèmes juridiques proches, un tribunal arbitral pour l'organisation serait plus efficace pour régler les différends entre entrepreneurs communautaires », précisait M. Abdula, annonçant le programme de la 1ère Conférence économique du Marché CPLP.

Le président de la Confédération des entreprises de la Communauté des pays de langue portugaise – CE-CPLP a également déclaré que les entrepreneurs de l'organisation insisteront sur la nécessité pour les États membres de l'organisation d'introduire la libre circulation des personnes et des biens, de renforcer le commerce et les liens sociaux.

La Communauté des pays de langue portugaise a été créée en 1996 et compte neuf membres : le Brésil, l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Mozambique, le Portugal, le Sao Tomé-et-Principe et le Timor oriental.



# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**  
Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

## Économie

## L'Angola adopte une loi portant exploration et exploitation du gaz naturel



*Adoption d'une nouvelle loi portant sur l'encadrement du secteur de l'exploration et de l'exploitation du gaz naturel.*

Ce texte de loi rentre dans le cadre du souci du gouvernement de diversifier l'économie et permettre un encadrement d'un secteur de plus en plus important dans la production énergétique et l'économie nationale.

Le gouvernement a voulu adopter des normes qui favorisent l'arrivée de nouveaux investissements malgré la faiblesse des coûts du pétrole et surtout séparer les deux domaines, jusqu'ici, intimement liés.

La nouvelle législation décrit un régime fiscal sur les champs de gaz prédominants de 5% sur la production et de 25% sur le revenu. Jusqu'à présent aucune législation spécifique n'était appliquée au domaine du gaz naturel. C'est le code pétrolier qui lui est appliqué, pourtant le secteur du gaz devient de plus en plus important dans la production énergétique nationale.

A la lecture du texte, on voit transparaître la volonté du nouveau gouvernement de réduire sa dépendance par rapport au pétrole et d'opérer un changement vers le gaz naturel comme au Nigéria, premier producteur de pétrole du continent. Le gaz naturel est l'énergie du futur et en adoptant cette nouvelle loi, l'Angola se prépare à faire face aux défis énergétiques des prochaines décennies.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**  
Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

Économie

## Réduction des taxes sur la production des champs marginaux



*La taxe publique sur la production des champs marginaux a été ramenée de 20 à 10% alors que l'impôt pétrolier a été réduit de 50% selon la présidence de la République qui a adopté plusieurs décrets présidentiels visant à stimuler l'investissement privé en Angola.*

Selon l'Agence internationale de l'Énergie (AIE), la production nationale a commencé à reculer et devrait chuter d'environ 1,5 million de barils par jour actuellement, à 1,29 million de barils par jour en 2023. Une chute portée par l'arrivée à maturité de nombreux champs producteurs.

Les investissements dans la remise à niveau des champs étant colossaux, les producteurs rechignent à investir. La série des décrets adoptés par le gouvernement, devrait désormais leur faciliter les choses et permettre l'arrivée de nouveaux investissements.

La série de décrets a, par ailleurs, créé un nouvel organe pour réglementer le marché des dérivés du pétrole, y compris l'importation et la distribution de carburants. Il s'agit de l'Institut de réglementation des produits pétroliers (IRDPP), le régulateur sera basé à Luanda, la capitale, et son chef sera choisi par le ministre du pétrole et des mines.

Par ailleurs, le Droit positif en vigueur indique que désormais, les champs sont considérés comme marginaux lorsqu'ils ont des réserves de moins de 300 millions de barils. Le pétrole représente 95% des exportations du pays, qui est le deuxième plus gros producteur du continent derrière le Nigéria.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**  
Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

Culture et Société

## L'Angola prévoit la construction d'un deuxième Satellite



*Le consortium russe chargé de la construction et du lancement du premier satellite angolais, officiellement déclaré comme perdu, construira Angosat-2 sans frais pour le Trésor angolais.*

Son déploiement en orbite est prévu en 2020, a annoncé lundi à Luanda le ministre angolais des Télécommunications et des Technologies de l'Information.

M. José Carvalho da Rocha qui s'exprimait lors d'une conférence de presse en présence des responsables de RSC Energia, la société de construction de satellites, a déclaré qu'Angosat-2 serait opérationnel, selon les conditions établies dans le contrat établies sur Angosat-1 sans frais supplémentaire.

Le 26 décembre 2017, Angosat-1 a été lancé en orbite depuis le cosmodrome de Baïkonour au Kazakhstan. Il devait commencer à fonctionner sur une base commerciale en avril, mais le ministre a souligné que depuis le lancement « des perturbations ont été détectées dans son fonctionnement, n'ayant pas réussi à communiquer avec la station au sol ».

M. Igor Frolov de RSC Energia a déclaré que compte tenu de l'impossibilité d'établir la communication avec Angosat-1, il a été décidé de suspendre les opérations afin de ne pas mettre en péril d'autres satellites en orbite.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**

Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

Il répondait aux questions après la signature d'un avenant au contrat de construction du satellite angolais (à partir de 2005) avec le consortium russe SP Korolev et SC Energia, en présence des représentants du gouvernement de Moscou et de l'agence spatiale russe Roscosmos. M. Frolov a ajouté que le travail pour essayer de récupérer AngoSat-1 se poursuivra jusqu'au 15 mai.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**  
Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

## Économie

### Préparation d'un plan de privatisation des entreprises publiques



*L'Angola envisage de privatiser plusieurs de ses entreprises publiques, d'ici les prochaines années.*

Au moins 74 entreprises sont visées, c'est ce qu'a indiqué le gouvernement, dans une note d'informations envoyée aux investisseurs dans le cadre lors de l'opération d'émission d'obligations.

L'objectif recherché à long terme, est celui de réduire l'intervention de l'État dans l'économie du pays. Dans une économie très centralisée, le gouvernement angolais prévoit de vendre la totalité de ses actions dans les 74 sociétés qui feront objet du plan de privatisation. Pour l'heure la liste complète des sociétés n'est pas de notoriété publique mais selon des sources bien placées, Certaines sociétés des Chemins de fer, les ports du pays, la compagnie aérienne nationale TAAG, la Banque du Commerce et de l'Industrie (BCI) ainsi que la compagnie d'assurance Ensa devraient figurer sur la liste.

La politique de privatisation s'inscrit le cadre du plan national de développement et de diversification de l'économie lancé par le gouvernement depuis le début de la crise pétrolière et renforcé par l'équipe de João Lourenço au pouvoir depuis le 26 septembre 2017. Cela devrait permettre au gouvernement angolais de limiter son intervention dans l'économie au strict nécessaire, surtout dans le domaine industriel, afin de relancer une économie qui demeure très centralisée.

Le processus de privatisation avait déjà eu lieu entre 2013 et 2017, 29 entreprises angolaises avaient déjà été privatisées, générant 23,4 millions \$ de recettes à l'État angolais, dans le cadre de la loi sur la privatisation adoptée en 1994. Le nouveau gouvernement a également indiqué qu'elle souhaitait actualiser cette loi afin que « les privatisations futures se déroulent dans le cadre d'un processus clair et concurrentiel ».

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**  
Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

Économie

## Entrée en vigueur du nouveau Tarif douanier angolais



*Le nouveau tarif douanier angolais, fondé sur la version 2017 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises de l'Organisation mondiale des douanes, entrera en vigueur le 9 août, après approbation par décret présidentiel et publication au Journal officiel, Diário da República, en date du 9 mai.*

Le document vise à doter l'Angola d'un système douanier moderne, capable de relever les défis de son développement, à travers la production nationale, attirer les investissements, promouvoir l'emploi de la main-d'œuvre nationale, entre autres aspects qui favorisent l'économie, selon le décret.

Le Système harmonisé est utilisé à l'échelle internationale comme système normalisé de codification et de classification des produits d'importation et d'exportation. Il est développé et maintenu par l'Organisation mondiale des douanes qui élabore les normes des marchandises en utilisant des codes pour faciliter les négociations commerciales et la comparaison des statistiques internationales.

Le décret présidentiel soulignait que le développement du secteur productif national et la diversification de l'économie nécessitent l'adoption de mesures pour encourager et protéger la production nationale, et donc le règlement inclut « des mesures pour assurer l'augmentation de la

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**

Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

production nationale en conjonction avec d'autres mesures macroéconomiques décrit dans la stratégie définie par le gouvernement ».

Entre autres responsabilités, l'Administration générale des impôts publiera et publiera des instructions et des circulaires contenant les normes, instructions et procédures qui ont été approuvées, ainsi que les directives et décisions de la Commission du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes nécessaires pour classer les marchandises.

Prévenir, combattre et réprimer la fraude à l'exportation de devises, le commerce international non autorisé et le trafic illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes, d'armes, d'objets d'art ou d'antiquités figurent dans la liste des directives que l'Administration générale des impôts doit suivre.

Le Tarif des douanes actuellement en vigueur en Angola a été établi sur la base de la version 2012 du Système harmonisé et est entré en vigueur en 2013.

# COURRIER DE L'ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA EN FRANCE  
19, AVENUE FOCH - 75116 PARIS



**ANGOLA**  
Ambassade de la  
République d'Angola  
en France

NUMÉRO 67  
MAI 2018

Culture

## Mbanza Kongo: 10 000 visiteurs pour le musée des rois du Kongo



*Environ 10.000 citoyens, étrangers et nationaux, ont visité au cours des sept dernières années le Musée des Rois du Kongo dans la ville de Mbanza Kongo, capitale de la province de Zaire (nord d'Angola).*

Le Directeur du musée, Luntadila Lunguana, a déclaré lundi à l'Angop qu'avec l'inscription de la ville de Mbanza Kongo sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le 8 juillet 2017, le tourisme scientifique avait pris une certaine expression dans ce musée qui dépeint les habitudes et coutumes des ancêtres de l'ancien royaume du Kongo.

Il a expliqué que, avant l'enregistrement de la ville, les visites au musée étaient faites principalement par des étudiants locaux et des groupes religieux, une situation qui a changé avec l'arrivée régulière de plus de touristes nationaux et étrangers.

Parmi les chercheurs étrangers qui ont le plus visité le musée figure des visiteurs du Portugal, de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Amérique du Nord du Brésil, y compris la diaspora angolaise. Le musée dispose de 96 pièces qui représentent les coutumes de l'ancien royaume.